



**Accord de Paris sur le changement climatique, conclu à Paris le 12 décembre 2015 - Ratification de la Mauritanie.**

Il résulte d'une notification du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies qu'en date du 27 février 2017, la Mauritanie a ratifié l'Accord désigné ci-dessus, qui entrera en vigueur à l'égard de cet État le 29 mars 2017, conformément au paragraphe 3 de l'article 21 de l'Accord.

